

Le jardin au mois de Septembre



Septembre nous produit les plus délectables des fruits.

Quand août est pluvieux, septembre est radieux.

Avec le retour de l'humidité nocturne et d'une relative fraîcheur, septembre sonne l'heure du renouveau au jardin. L'été s'achève, désormais il est temps de récolter les fruits et les légumes de fin de saison. Le jardinier profite ainsi des dernières tomates gorgées de soleil, des pommes de terre et des carottes qui peuvent être arrachées pour rejoindre leur lieu d'hivernage, des raisins palpitants de sucre. Au verger, les prunes, les figues et les mûres annoncent de formidables confitures.

Septembre est aussi l'heure de penser à la mauvaise saison ! Alors que le jardin se vide peu à peu, dans le même temps, il ouvre grand ses sillons pour accueillir les prochaines plantations : oignons, épinards, poireaux, radis et navets d'hiver... Et pour anticiper sur le prochain printemps, les fleurs du jardin sont débarrassées de leurs graines (œillets d'inde, soucis, capucines, roses trémières). Ces graines seront gardées précieusement après séchage pour ragailardir les allées dès les prochains beaux jours !

En attendant le doux moment de la renaissance du printemps, les fleurs de chrysanthèmes tâchent de leurs gros pompons les parterres en concurrence avec les asters. L'air doux ajoute aux charmes de la fin de saison estivale en proposant aux enfants quelques résurgences délicieuses de fraises avant le retour du brouillard et des pluies d'automne.

Apportez un engrais spécial plantes de terre de bruyère sur vos rhododendrons et azalées.

Taillez les arbustes à floraison estivale.

Taillez les haies avant l'arrivée de l'hiver et des premières gelées.

Commencez à réfléchir à vos plantations.

Tondez régulièrement (idéalement tous les 3 jours). Mais en septembre il peut encore faire très chaud, auquel cas laissez votre pelouse reverdir entre 2 tontes.

Travaux des Commissions et du Conseil municipal

Conseil municipal :

Les comptes rendus sont téléchargeables sur le site de la mairie www.monferran-saves.fr

Travaux du Conseil municipal :

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'Enquête Publique se déroulera du Lundi 11 septembre 2017 (9h00) au Lundi 16 octobre 2017 (12h00). Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à disposition du public en Mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Président de la Commission en Mairie de Monferran-Savès, 77 route de Marestaing, 32490 MONFERRAN-SAVES.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine à l'adresse suivante : <http://www.ccgascognetoulousaine.com/>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à

enquetes.publiques@ccgascognetoulousaine.com

Le Président de la Commission ou ses membres tiendront quatre permanences à la Mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 11 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le Samedi 23 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le Vendredi 29 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le Lundi 16 octobre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00.

Point d'attention sur la réglementation en Zone Agricole :

La zone A correspond à des secteurs équipés ou non équipés, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres. Dans cette zone dédiée à l'agriculture, sont autorisées les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles et aux services publics ou d'intérêt collectif. La zone A peut également intégrer à titre exceptionnel, des secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) à l'intérieur desquels des constructions autres que nécessaires à l'activité agricole peuvent être autorisées. Cela passe par un pastillage de la zone agricole :

- Le pastillage **Ah** correspond à des constructions existantes « isolées » sans lien avec l'agriculture et situées à l'écart des zones urbaines ou d'urbanisation, au sein de l'espace agricole. Ces secteurs, à vocation d'habitat, ne sont pas destinés à accueillir de nouvelles constructions mais à permettre l'évolution du bâti existant : réhabilitation, extensions mesurées (sans création de logement) et annexes.

- Le pastillage **Aag** identifie les sièges des exploitations communales, il y est permis la diversification des activités liées ou utiles à l'activité agricole, comme par exemple le camping à la ferme, la vente directe, le gîte rural, etc. Ce classement permet aussi aux exploitants de bénéficier des mêmes règles d'évolution de leur habitation qu'en secteur Ah, et notamment la possibilité de réaliser des annexes.

Nous invitons tous les propriétaires terriens et notamment les propriétaires de terrains diffus en zone agricole à venir consulter le dossier d'enquête publique et à faire toutes les observations, remarques ou sollicitations qu'ils jugeraient nécessaire au bon déroulement de l'enquête.

LE NOUVEL ADRESSAGE ARRIVE

Vous allez être prochainement destinataire d'un courrier explicatif concernant la mise en place du nouvel adressage sur le territoire communal qui vous sera remis en main propre en même temps que la plaque correspondant au numéro de votre nouvelle adresse. Celle-ci devra être installée de façon visible et repérable depuis la route.

Les services d'urgence et de secours, de santé, de sécurité, de La Poste, les livreurs, pourront ainsi accéder à votre domicile plus rapidement et avec la certitude de ne pas faire d'erreur.

Notre volonté est que tout soit installé **au 15 décembre 2017** au plus tard.

Si à cette date vous n'avez rien reçu, merci de bien vouloir contacter le service administratif de la mairie afin de vérifier avec vous qu'il n'y ai pas eu d'oubli ou d'erreur.

École et enfance jeunesse

Ecole :



Afin d'établir des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2018/2019, les parents des enfants nés en 2015 (des communes de Monferran-Savès, Marestaing ou Clermont-Savès) qui souhaitent les scolariser à l'école primaire de Monferran-Savès doivent très rapidement contacter le Directeur de l'école Monsieur REYMOND Lionel au 05 62 07 83 45 ou à l'adresse électronique

ecole.monferran-saves@wanadoo.fr

et donner le nom, prénom date de naissance et commune d'origine de l'enfant. Il en va de même pour les nouveaux arrivants sur l'une de ces communes (quand c'est prévisible).

La Direction Départementale des Services Académiques demande ces prévisions d'effectifs pour la mi-novembre. Merci.

Rentrée scolaire à très haut débit !



À la demande de l'équipe enseignante, le conseil municipal a approuvé le 7 juin le câblage internet complet de l'école.

Jusqu'à présent, les classes étaient connectées à Internet via le réseau électrique (technologie CPL). La municipalité a voté un investissement de 7 300 € HT pour la création d'un réseau indépendant dédié. Les travaux ont été réalisés pendant les vacances estivales.

Cette nouvelle connexion très haut débit (VDSL 2) complète les travaux réalisés l'année passée en faveur de l'enseignement

numérique.

Le projet a été porté par la conseillère municipale déléguée à l'école, Christelle Borrego.



Service Restauration :

Nouveauté cette année, le restaurant scolaire est ouvert le mercredi midi.

Nous vous rappelons qu'il faut toujours s'inscrire 15 jours à l'avance.

Des Menus à thèmes vous seront proposés tout au long de l'année scolaire :

Apprendre en mangeant et en s'amusant :

Cette année, les enfants bougeront, mangeront, voyageront à travers le Monde accompagnés de Miki. Passionnée de sports et de voyage, elle les guidera à travers les pays à la découverte du sport et de la gastronomie locale ! BON VOYAGE !

9 thèmes échelonnés mensuellement :

Septembre : « Hawaï et l'athlétisme »

Octobre : « La semaine du Goût autour de la pomme »

Novembre : « Les Etats-Unis et le basket »

Décembre : « Repas de Noël »

Janvier : « Le Japon et les sports de combat »

Février : « Chandeleur »

Mars : « L'Inde et le yoga » « Pâques »

Mai : « L'Angleterre et le bowling »

Juin : « Coupe du Monde de Football en Russie »

La Commission Menu s'est réunie le 28 août afin d'élaborer les menus pour les 9 premières semaines de la rentrée scolaire. L'équilibre des repas, le choix des légumes, des fromages, ont été longuement étudié afin d'éviter trop de répétitions ou des associations indigestes.

Le chef gérant et son équipe travaillent des produits frais et locaux, notamment les légumes du maraicher de Seysses Savès, Monsieur Tonus Valentin.

N'hésitez pas à aller sur le site <http://www.ansamble-et-moi.fr/ecole> pour mieux connaître notre service de restaurant géré par la société ansamble.

Vous pouvez retrouver les menus sur notre site www.monferran-saves.fr

Pour toutes questions concernant la cantine vous pouvez prendre un rendez-vous auprès de la Conseillère Municipale délégation cantine : Madame Barrau Sandrine au 06/34/58/22/93

Enfance et Jeunesse :



Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Nous vous rappelons que l'ALAE géré par la Communauté de Communes est ouvert le mercredi après-midi depuis la rentrée scolaire 2017-2018. La directrice de cette structure est Madame Houria LASCOURS, directrice parallèlement de l'ALAE de la commune de LIAS.

Les inscriptions doivent se faire auprès de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ou auprès de la directrice de l'Accueil de Loisirs Madame Nadine DARTIGUES aux heures d'ouverture de l'Alae en période scolaire ou de Madame Houria LASCOURS les mercredi après-midi.

Pour tous renseignements vous pouvez vous connecter sur le site internet de la CCGT <http://www.ccgascognetoulousaine.com>

Vie sociale et culturelle



Musique – Atelier chant – Chorale....

Vous avez envie de chanter...

Rejoignez l'Atelier chant de la commune, pour passer un moment convivial au sein d'un groupe de chanteurs amateurs sympa, dirigé par un chef de chœur expérimenté. Les

connaissances musicales ne sont pas nécessaires.

Les répétitions ont lieu le mardi soir de 20 h 30 à 22 h 00 et reprennent le mardi 12 septembre dans une ambiance agréable de travail.

Plusieurs répertoires sont proposés : chants du monde, classique et variété.

Pour tous renseignements : 0672487211



Comité des fêtes

FETE LOCALE : 24.25.26 et 27 AOUT 2017

Un grand merci aux bénévoles du Comité de Fêtes pour leur implication et l'organisation de la fête locale qui fut un succès et un agréable moment de partages et de convivialité. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



Bibliothèque Communale

« Histoires sans fin »

La bibliothèque est ouverte les :

**Mardi de 17 à 19 heures,
Mercredi de 16 à 18 heures
et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.**

N'hésitez pas à leur rendre visite pour partager un moment de lecture.



Association Sportive Monferranaise

Si vous voulez faire du sport et notamment du football dans un club convivial et familial, n'hésitez pas à rejoindre l'ASM.

Voici toutes les informations pour la :

SAISON 2017 / 2018

Responsables :

BRUX Patrick (Président)	tél. : 06.10.18.35.14
ARNAUD Anthony (école de foot)	tél. : 06.19.26.64.28.
MOTHES Laure (secrétaire)	tél. : 06.71.04.92.27

CATEGORIES – HORAIRES D'ENTRAINEMENT

ECOLE DE FOOTBALL LABELISE F.F.F

ASM

BABY-FOOT	nés en 2012-2013 (le samedi de 11h00 à 12h00 à Monferran- Savès)
U6 et U7	nés en 2011-2012 (le mercredi de 17h00 à 18h30 à Monferran- Savès)
U 8 et U 9	nés en 2009-2010 (le mercredi de 17h45 à 19h15 à Monferran- Savès)
U 10 et U 11	nés en 2007-2008 (le mercredi de 18h00 à 20h00 à Monferran- Savès)
U 12 et U 13	nés en 2005-2006 (le lundi de 18h30 à 19h45 et le mercredi de 15h30 à 17h00 à Monferran- Savès)

Entraînement de gardien pour l'école de foot : le mercredi de 17h15 à 18h à Monferran – Savès.

Football Féminin U15F et U18F (Entente Fontenilles, Monferran-Savès)

U 12 F à U 18 F nés en 2005-2004-2003-2002-2001-2000 et 1999 (le mardi de 18h45 à 20h15 et le vendredi de 18h30 à 20h à Monferran- Savès)

PIECES A FOURNIR

- **Certificat médical + attestation d'assurance (pour tous les enfants de moins de 5 ans)**
 - Photocopie pièce d'identité (pour 1 ère inscription)
 - Autorisation parentale jointe (1 Ligue et 1 Club)
 - Photo d'identité (une seule)
 - Frais d'inscription : 60 Euros (30 Euros pour les BABY-FOOT) **chèque à l'ordre de l'A.S.M**
- **Gratuit pour les féminines de 5 à 10 ans.**

Vie communale

Villages Fleuris ...



La Commune participe, pour la deuxième année au concours organisé par le Comité Départemental du Tourisme.

Le jury départemental a visité notre commune le mardi 18 juillet dernier accompagné de Monsieur Raymond Laborde, adjoint délégué aux espaces verts et de Madame Josiane Lacour.

Après avoir pris connaissance des différents projets d'aménagement prévus sur notre commune (pôle de service partagé, nouvelle mairie, aire de loisirs et city-stade), le jury a particulièrement apprécié la visite de la rue centrale du village qu'il a trouvé très fleurie !!!

Cela pourrait donner des idées !!!

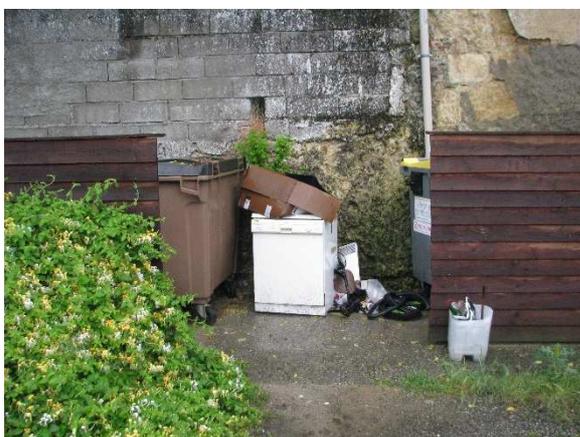
N'hésitez pas à venir nous les soumettre.

Un peu de respect, un peu de civisme...



Nous avons eu la désagréable surprise cet été de retrouver sur le Chemin de Randonnée des poubelles sauvages. Il n'a pas été agréable pour notre agent technique de devoir ramasser les ordures déposées en pleine nature. Cependant, la découverte d'une enveloppe avec le nom du propriétaire des détritrus sauvages a été faite !!! Malchance pour celui qui est

responsable de ce manque de respect et de civisme...



N'oubliez pas que la commune vous permet de procéder à l'enlèvement de vos monstres ménagers gratuitement et devant votre domicile en mettant à votre service l'équipe des agents techniques une fois par mois. Il vous suffit juste de prévenir la mairie et de vous inscrire pour le ramassage en prévision.

Alors pourquoi cet encombrant a été déposé à côté des conteneurs poubelles ménagères ? Est-il si difficile de respecter la propreté de notre village ? Souhaitons-nous vraiment que notre village ressemble à cela ?

Horaires du secrétariat de Mairie et du service technique



Le secrétariat de Mairie est ouvert :

Lundi de 9 h à 12 h – de 14 h à 17 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Jeudi de 9 h à 12 h – de 14 h à 17 h

Vendredi de 9 h à 12 h – de 14 h à 17 h

Les agents techniques passent aux horaires d'hiver le lundi 18 septembre 2017 :

Lundi, mardi, et jeudi de 8 h à 16 h

Mercredi et vendredi de 8 h à 13 h 30

Informations diverses

Recensement citoyen

Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans. Doivent se présenter en mairie les personnes nées entre le 1^{er} avril 2001 et le 30 mars 2002.

Mois de naissance	Date limite de recensement en mairie
Nés en avril, mai, juin 2001	30 septembre 2017
Nés en juillet, août, septembre 2001	31 décembre 2017
Nés en octobre, novembre, décembre 2001	31 mars 2018
Nés en janvier, février, mars 2002	30 juin 2018

La présence du jeune et la présentation du livret de famille, de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sont nécessaires à cette démarche.

Révision des listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont recevables en mairie jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, soit jusqu'au

Samedi 30 décembre 2017.

Si vous souhaitez vous inscrire, munissez vous d'un justificatif de domicile et de votre pièce d'identité et rendez-vous en mairie aux heures et jours d'ouverture pour effectuer cette formalité.

Préfecture : Service de Délivrance des Titres

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Permis de conduire : 0562614389 – pref-permisd de conduire@gers.pref.gouv.fr

Carte grise : 0562614398 – cartesgrises@gers.pref.gouv.fr

Carte de séjour : 0562614409 – etrangers@gers.pref.gouv.fr

CNI et Passeport : 0562614408 – cni-passeport@gers.pref.gouv.fr

Sur le site : www.gers.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-d-identite

Etat civil : naissances, mariages, baptêmes civils...

Ils nous ont quittés :

Raymond, José SAINT-SUPERY le 30 mai 2017

Emmanuel PEREZ Y SAINZ le 18 juin 2017

Conceicao MACHADO DE OLIVEIRA le 06 juillet 2017

Solange, Palmine DARDENNE épouse DUMONT le 15 juillet 2017

Pascal LARROQUE le 02 août 2017

Robert OLIVIER le 28 août 2017

Bon anniversaire à nos Aînés et Aînées nés en Septembre, Octobre, Novembre

Les Rendez-vous du Conseil Municipal et des Monferranais



Cérémonie du 11 novembre 1918 :

Vous êtes tous chaleureusement invités par le Conseil municipal à assister à la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 qui aura lieu le

Samedi 11 novembre 2017

à 11 heures à Garbic

à 11 heures 30 à Monferran-Savès

Un verre de l'amitié vous sera offert dans la salle d'activité de l'Ecole en clôture de la cérémonie.

Pensées Libres



Fini les Vacances, Nostalgique Retour,
Certains ont fait trempette, alterné la bronzette.
Il en est qui ont préféré l'effort et grimpé le Ventoux.
D'autres le hamburger, tant pis pour l'embonpoint.

Il en est aussi qui osent le naturisme.

Y a-t-il des états d'âmes à exhiber son corps ?

Une façon comme une autre que de narguer les soldes

Et tellement plus pratique pour aller aux toilettes

Pas évident de faire la causette si les moustiques s'invitent

Alors les jours de pluie, est-ce que le parapluie suffit ?

Parce qu'existent ces jours ou tellement peu de pudeur.

Et voilà que même le ciel se surprend à pleurer.

Etienne BAYONNE

Pensez à la boîte à idée installée devant la mairie !!!.

Si vous avez des encombrants merci de retenir les dates ci-dessous et de ne pas déposer vos déchets près des conteneurs poubelles ménagères.

COLLECTE ENCOMBRANTS		COLLECTE DECHETS VERTS
<i>Jeudi 21 septembre 2017 Jeudi 19 octobre 2017 Jeudi 23 novembre 2017 Jeudi 14 décembre 2017</i>		<i>Mardi 19 septembre 2017 Mardi 10 octobre 2017 Mardi 7 novembre 2017 Mardi 5 décembre 2017</i>

Inscription en mairie au plus tard 48h avant.

Coordonnées du secrétariat de mairie

Téléphone : 05 62 07 87 83 Fax : 05 62 07 84 62

Courriel : mairie@monferran-saves.fr

Web : www.monferran-saves.fr